



Bundesamt für Bildung und Wissenschaft
Office fédéral de l'éducation et de la science
Ufficio federale dell'educazione e della scienza
Uffizi federal da scolaziun e scienza

**Analyse de la
consultation sur le rapport**

**« Passerelle entre la maturité professionnelle et la maturité gymnasiale
et les aptitudes générales requises pour entreprendre
des études universitaires »**

(Groupe de travail Dubs, rapport du 31 août 2001)

Berne, le 23 mai 2002 - Ernst Flammer

I Remarques préliminaires

Le groupe de travail mandaté par la cheffe du DFI, le chef du DFE et le président de la CSM a rendu le 31 août 2001 son rapport intitulé « Passerelle entre la maturité professionnelle et la maturité gymnasiale et les aptitudes générales requises pour entreprendre des études universitaires ».

Les deux chefs de département et le président de la commission, ayant pris connaissance de ce rapport, ont décidé de mettre en consultation les propositions qu'il contient. Il a été précisé que cette consultation serait limitée aux organismes directement intéressés et concernés (voir liste ci-dessous) et s'appuierait sur des questions concrètes.

La consultation a été ouverte le 11 janvier 2002 et s'est close à la fin du mois d'avril 2002.

Sur les 53 organismes sollicités, 44 ont répondu ; cinq autres avis ont en outre été reçus. La CUS ne s'est pas prononcée en tant que telle, mais a renvoyé aux avis de ses membres.

II Appréciation globale des propositions

Les réponses ont été pratiquement unanimes sur la nécessité de mettre en place dans notre système éducatif des structures aussi perméables que possible de façon à en améliorer la souplesse. C'est pourquoi presque toutes se félicitent de cet effort de création d'une passerelle dûment contrôlée entre la maturité professionnelle et les hautes écoles universitaires, même s'il est souvent rappelé que cette passerelle ne doit pas devenir un moyen d'accès usuel à l'université pour les titulaires d'une maturité professionnelle. Il a souvent été demandé expressément à ce propos que soit aussi examiné le passage de la maturité gymnasiale aux hautes écoles spécialisées, de sorte que les exigences soient enfin comparables pour les deux passerelles.

La proposition du groupe de travail est dans l'ensemble jugée en majeure partie bonne dans son principe. C'est dans l'appréciation des

propositions de détail que les avis s'écartent parfois, certains souhaitant rejeter tel ou tel point ou le modifier. Les milieux universitaires et gymnasiaux ont tendance à se montrer un peu plus critiques et plus réservés à l'égard de ces propositions que ceux de la formation professionnelle.

La synthèse des avis sur les propositions du groupe de travail donne le tableau ci-dessous (pour plus de détail, se reporter à la section III).

- L'option retenue par le groupe de travail et consistant à ne pas procéder à l'élimination des différences (examen supplémentaire portant sur toutes les branches de l'examen de maturité gymnasiale dont le contenu s'écarte de celui de la maturité professionnelle) mais à adopter une solution globale (examen autonome suffisamment étendu) a été presque partout jugée adéquate et bonne.
- Une nette majorité s'est déclarée d'accord avec le principe selon lequel les titulaires d'une maturité professionnelle réussissant l'examen supplémentaire proposé pourraient accéder à toutes les études universitaires. Certains ont toutefois demandé que l'examen complémentaire soit différencié en fonction de la filière visée.
- Presque tout le monde a approuvé le principe d'un examen complémentaire en cinq parties. La plupart du temps, cette exigence est jugée convenable, mais parfois (surtout dans la formation professionnelle) elle est considérée comme plaçant la barre haut, voire très haut. Beaucoup soulignent également qu'il ne sera possible de se prononcer définitivement que lorsque l'on connaîtra les objectifs et les contenus concrets des diverses épreuves. Certaines réserves de fond se retrouvent chez les représentants de la formation gymnasiale de toute la Suisse.
- C'est sur la question des diverses épreuves proposées que les opinions divergent le plus.

Presque personne ne conteste celles de mathématiques et de langue étrangère (une deuxième langue nationale ou l'anglais au

choix). Certains, notamment parmi les cantons, demandent que l'épreuve puisse être remplacée par la reconnaissance d'un diplôme de langue international de niveau comparable. Quelques-uns pensent que les titulaires d'une maturité professionnelle technique devraient être dispensés de l'épreuve de mathématiques.

Dans de nombreux avis, il est dit que l'intégration des disciplines d'intégration (sciences naturelles et technique ; société, Etat, droit, économie) est une innovation heureuse, mais difficile à mettre en œuvre. Une nette majorité approuve cette proposition. Il a parfois été demandé s'il ne serait pas plus judicieux et plus réaliste de ne demander qu'une discipline par domaine (biologie, physique ou chimie par exemple pour les sciences naturelles) ou si l'on ne pourrait ajouter une telle discipline en plus des groupes d'intégration.

Une nette majorité estime que la présentation du travail de maturité dans une langue étrangère est une exigence trop ambitieuse, irréaliste, qu'il convient de rejeter. Pour certains, la présentation du travail pourrait avoir lieu, mais dans la langue maternelle.

Il a été plusieurs fois demandé qu'en plus ou à la place de la cinquième épreuve (présentation du travail de maturité) on prévoie un examen en langue maternelle ou dans la langue locale. Le cas échéant, a-t-il été suggéré, il faudrait se demander s'il y aurait d'autres moyens de s'assurer que les candidats possèdent les compétences requises en langue maternelle.

- Le cadre de réalisation proposé des examens complémentaires fait l'objet d'un large assentiment. On s'accorde pratiquement à reconnaître qu'il ne convient de tenir compte d'aucune note préalable obtenue à l'école professionnelle, que chaque note doit avoir le même coefficient et que l'on ne doit pouvoir répéter l'examen qu'une fois. Le seuil de passage proposé devrait être relevé, estiment certains (note minimale de 4 en langue étrangère et en mathématiques par exemple ; aucune note inférieure à 3 ; il

est souvent aussi suggéré que l'on ne devrait pas admettre plus de deux notes insuffisantes).

- Une nette majorité des répondants est d'accord pour confier l'organisation de l'examen complémentaire à la CSM. Plusieurs voix demandent toutefois que soit créée à cet effet une nouvelle commission formée de représentants de la CSM et de la CFMP (et éventuellement aussi des universités). Il est parfois seulement demandé que la formation professionnelle soit convenablement associée à ces examens (préparation des sujets, experts, etc.). Certains souhaitent que les examens soient administrés de façon décentralisée, par exemple dans les écoles de maturité pour adultes, dont c'est la spécialité.
- Diverses réponses contiennent d'autres suggestions, indications et questions portant notamment sur les points ci-dessous.
 - Nom : il ne s'agit pas d'une équivalence entre la maturité professionnelle et la maturité gymnasiale, mais d'un complément apporté à la maturité professionnelle pour obtenir l'accès à l'université. Il faut donc changer le nom en « passerelle maturité professionnelle - université/EPF ».
 - Aspects juridiques : autonomie des hautes écoles sur les questions d'admission ; caractère contraignant de la solution proposée ? Il convient d'élucider la question de savoir si des ressortissants étrangers peuvent ou non être admis à se présenter à l'examen complémentaire.
 - Préparation de l'examen : où doit-elle se dérouler ? Combien de temps doit-elle durer, comment doit-elle être financée ?
 - Variantes : il faudrait faire mieux connaître la possibilité actuelle de suivre les deux dernières années de formation dans un gymnase, ou en particulier dans une école de maturité pour adultes. La reprise du système EURO-BAC pourrait aussi être une formule acceptable ; constitution d'un portefeuille individuel de candidat(e) encore à définir.

III Réponse aux questions de la consultation

Cette section synthétise les réponses données aux questions posées dans la consultation. Se reporter à la liste d'abréviations des noms d'organismes consultés en annexe. L'ordre dans lequel les réponses sont citées à chaque fois est aléatoire et n'a aucun sens particulier.

Question 1

Acceptez-vous le principe de base : le certificat de maturité professionnelle + le certificat délivré suite à la réussite des examens complémentaires permettent d'accéder à toutes les universités (aptitudes générales pour entreprendre des études universitaires) ?

Une très nette majorité des répondants approuve expressément ce principe de base (d'accès général aux études universitaires).

Certains jugent que l'examen complémentaire à la maturité professionnelle ne devrait donner accès qu'à certaines filières ou facultés, ou que la liste des épreuves complémentaires devrait varier en fonction des études envisagées (GE, NE, Uni-NE, CSM, CDECS, TriS2). Pour GL, la question vaut en tout cas la peine d'être examinée. Des propositions concrètes sont déjà émises dans ce contexte, par exemple sur la façon dont pourrait se présenter le dispositif (voir à ce sujet les réponses à la question 3).

Question 2

Acceptez-vous le principe d'un examen complémentaire en cinq parties ? Ces exigences sont-elles adéquates, trop hautes ou trop basses ?

Pratiquement tous les répondants acceptent le principe d'un examen en cinq parties. La plupart jugent adéquates les exigences esquissées par le groupe de travail (même si plusieurs précisent qu'il ne sera possible de rendre un avis définitif qu'une fois qu'auront été fixés les objectifs et les contenus des épreuves dans chaque discipline). CDECS, SSPES et TriS2 émettent certaines réserves de fond. Pour

FPS, ces propositions sont inacceptables (« à notre avis, les modalités de cette passerelle sont ... une forme classique de dévalorisation de la maturité professionnelle et témoignent d'un certain mépris pour la formation professionnelle »).

Personne ne juge ces exigences trop basses.

Pour AI, GR, SH, SZ, ZH, CDGS, elles sont « plutôt hautes », « très hautes », « très hautes pour certaines » ou « parfois trop hautes » ; pour CG, elles sont « très strictes », et pour la CSEPC « très hautes », voire « trop hautes » pour la CSD.

La CRUS juge que les exigences devraient être « aussi hautes » que pour les gymnasiennes et les gymnasiens, et OW « pas plus hautes ». SO craint qu'elles ne constituent « un lourd fardeau » et la CSOFP y voit « une lourde charge pour les adultes exerçant une activité professionnelle ».

La « présentation du travail de maturité dans une langue étrangère » vient souvent illustrer ces exigences élevées.

CDECS, TriS2 et SSPES s'interdisent plus ou moins expressément de formuler un avis sur les exigences en arguant que cela ne serait possible qu'en connaissance des objectifs et des contenus des épreuves.

GL juge que l'examen en cinq parties est exigeant en langues.

Question 3

Quelle est votre position en ce qui concerne les cinq examens proposés (langue nationale/anglais ; mathématiques ; discipline d'intégration sciences naturelles/technique ; discipline d'intégration société/Etat/droit/économie ; défense orale du travail interdisciplinaire) ? Estimez-vous qu'il en faut moins, plus, d'autres ?

C'est cette question qui a nettement attiré le plus de remarques, le plus de critiques, et un nombre relativement élevé de demandes de modification. Ces dernières portent en règle générale sur des points concrets et non pas sur le principe de l'examen à cinq épreuves. Seule FPS rejette toutes les propositions (voir à ce sujet la proposition de

remplacement). Les modifications radicales sont surtout proposées par ceux qui souhaiteraient une différenciation des épreuves en fonction des études visées par les candidates et les candidats (se reporter à la fin de la présente section). On observe aussi toute une série de propositions concernant la forme des épreuves dans chaque discipline (orales et/ou écrites). Elles seront dûment prises en compte, bien sûr, dans la suite du travail, mais ne sont pas reproduites individuellement ici.

Langue nationale/anglais (1)

Cette proposition suscite un accord pratiquement général – du moins chez tous ceux qui se sont exprimés à son sujet. Dans certains cas, l'actuelle possibilité de choisir entre deux langues est considérée comme positive, ou alors on souligne ici ou là l'importance particulière de la deuxième langue nationale ou de l'anglais dans les études choisies.

Certains répondants trouvent que l'on devrait le cas échéant accepter des examens de langue internationaux en remplacement de l'épreuve de langue. On se réfère le plus souvent dans ce contexte aux diplômes de niveau B2 et/ou C1 du cadre de référence du Conseil de l'Europe (BE, BL, BS, GE, GR, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TI, ZH, TriS2, CDGS, FSEP).

▪ **Mathématiques (2)**

L'accord est unanime sur cette proposition.

Il est parfois observé que les titulaires d'une maturité professionnelle technique pourraient être dispensés de cette épreuve (SH, SO, CSD), ou que les notes de l'école professionnelle où a été préparée la maturité pourraient exceptionnellement être prises en compte (SO, CSOFP).

▪ **Disciplines d'intégration « sciences naturelles, technique » et « société/Etat/droit/économie » (3 et 4)**

L'introduction de ces disciplines d'intégration est acceptée à une nette majorité. Bon nombre d'avis qualifient ces disciplines d'axées vers l'avenir et d'innovantes, et par conséquent dignes d'être soutenues. Mais bien souvent, il est observé à ce propos que ces épreuves

poseront de grosses difficultés à toutes les personnes concernées et que leur réalisation sera très délicate. Il est plusieurs fois noté aussi qu'il sera primordial de définir clairement le contenu des exigences de ces épreuves.

Approuvent explicitement ou implicitement la proposition AI, BE, BL, FR, GE, GL, JU, LU, NE, NW, OW, SH, SZ, SO, TG, TI, UR, VD, ZG, ZH, Uni-BS, Uni-GE, Uni-FR, Uni-ZH, EPFZ, CFHES, CSHES, TriS2, CSM, CFMP, CSD, CSEPC, CSOFP, FSEP (GE, NE et VD prévoient toutefois ici une pondération différente de celle du groupe de travail ; se reporter à ce sujet à la section « Autres propositions de composition des disciplines »).

Pour BS, les deux groupes de disciplines proposés doivent être remplacés par le choix de l'une des disciplines qui les composent. L'EPFZ va dans la même direction en proposant comme troisième et quatrième épreuves physique, biologie ou chimie et histoire, géographie ou économie et droit (en cinquième épreuve, elle propose toutefois une discipline d'intégration « sciences naturelles » ou « sciences humaines et sociales »). Pour Uni-LU, on pourrait offrir le choix d'une matière tirée du groupe biologie, chimie, physique, histoire, économie et droit.

SSPES aurait aussi tendance à préférer aux disciplines d'intégration les épreuves spécifiques.

Pour GR, la discipline d'intégration « société, Etat, droit, économie » est trop diffuse, il serait plus réaliste de se limiter à deux matières.

CDECS pense que la proposition n'est pas réaliste en ce qui concerne les disciplines d'intégration.

▪ **Présentation du travail de maturité (5)**

C'est le point de loin le plus contesté. Bien des répondants jugent intéressante l'idée de faire présenter le travail de maturité dans une langue étrangère, mais pensent qu'elle n'est pas réaliste en ce qui concerne sa mise en œuvre et constitue un obstacle trop élevé. Beaucoup rappellent que l'on n'en demande pas autant aux gymnasiennes et aux gymnasiens. Certains objectent que l'on pourrait se heurter ici à des problèmes particuliers (la préparation du travail

pourrait remonter à quelques années, ou avoir été effectuée en groupe, etc.)

Il est parfois proposé de rayer purement et simplement la proposition, parfois de la lier à la langue maternelle ou à la première langue.

La proposition est rejetée dans son principe par BE, BL, BS, GE, LU, NE, NW, SG, SH, TI, UR, VD, EPFZ, CSM, CDECS, TriS2, SSPES, CSHEs, CSOFP.

Elle est rejetée sous sa forme actuelle par TG, ZG, Uni-LU, CDGS, CFMP, CSD, CSD, CSEPC, FSEP, qui pourraient toutefois accepter la présentation du travail de maturité en langue maternelle.

ZH souhaiterait que la présentation du travail n'ait pas lieu en langue étrangère, FR et SO qu'on laisse le choix de la langue au candidat ou à la candidate. Comme cinquième épreuve, GR envisagerait un « colloque », OW un travail sur un texte en langue maternelle et Uni-GE (et d'une certaine façon aussi FR) une dissertation en langue maternelle. Pour les questions d'intégration de la langue maternelle, se reporter en outre ci-dessous.

JU introduit à propos de la cinquième épreuve l'idée d'un portefeuille. La proposition du groupe de travail est acceptée par AI, GL, SZ, Uni-FR, Uni-ZH, CDGSA, CFHES, même si elle est expressément jugée difficile.

▪ **Autres idées concernant la composition des disciplines et variantes générales**

NE soumet un système à *tronc commun* : langue 1 (1), mathématiques (2), langue 2 (3) et *autres matières* : l'accent est mis sur les sciences naturelles (4) en vue d'études de sciences, ou sur les sciences humaines et sociales (4) dans la perspective d'études de lettres (épreuves écrites et orales), ainsi qu'une autre discipline d'intégration (5) (épreuves orales).

Le modèle de VD est identique par son contenu, même s'il ne se réfère pas à un *tronc commun*.

C'est aussi dans la même direction que va la proposition de GE : langue 1 (1), langue 2 (2), mathématiques (3), *partie spécifique et interdisciplinaire* (4) en vue des études choisies (*nouveau*) ; discipline

d'intégration dans l'autre domaine d'étude (5) que celui qui est valorisé.

Même chose pour la proposition de TriS2 : langue du lieu où sont effectuées les études (1), langue 2 (2), mathématiques (3), sciences humaines (4) avec épreuves écrites et orales si discipline principale, autrement orales, et sciences naturelles (5) avec épreuves écrites et orales si discipline principale, autrement épreuves orales.

L'EPFZ propose la composition suivante : langue 2 (1), mathématiques (2), une matière au choix (3) dans le groupe physique-biologique-chimie et une autre (4) dans le groupe histoire-géographie-économie et droit, discipline d'intégration (5) : sciences naturelles ou sciences humaines et sociales.

Uni-NE souhaiterait que les cinq disciplines faisant l'objet des épreuves dépendent des études envisagées, sans toutefois soumettre de proposition concrète.

FPS suggère une formule structurée de façon différente : préparation d'un portefeuille individuel par candidat ; présentation et défense du travail obligatoire interdisciplinaire de maturité professionnelle ; examen complémentaire dans la matière principale des études envisagées et matière à option individuelle.

▪ **Intégration de la langue maternelle ou de la langue 1**

Plusieurs avis demandent que soient testées les compétences en langue maternelle, soit dans un examen indépendant, soit en liaison avec la présentation du travail de maturité (sur ce dernier point, se reporter ci-dessus).

L'examen indépendant de langue maternelle (en général à la place de la présentation du travail de maturité) est demandé par BE, FR, GE, LU, NW, OW, TI, UR, VD, CSM, TriS2, SSPES, CDECS, CDGSA.

Question 4

Comment jugez-vous les conditions d'obtention du certificat de l'examen complémentaire (aucune prise en considération de notes

obtenues à l'école professionnelle ; toutes les notes ont le même poids ; conditions de réussite ; possibilité de répétition) ?

Ces propositions sont dans l'ensemble acceptées. Les écarts ne portent à peu près que sur les seuils de passage proposés.

▪ **Aucune prise en compte des notes obtenues à l'école professionnelle**

L'accord est presque unanime (proposition rejetée par FPS).

Seuls BL et CSOFP souhaitent expressément que les titulaires d'une maturité professionnelle technique soient dispensés de l'épreuve de mathématiques et que leurs notes de l'école professionnelle soient simplement reprises. SH et SO envisageraient aussi cette formule.

▪ **Même poids pour toutes les notes**

Accord unanime

▪ **Note moyenne : 4**

Accord presque unanime (proposition rejetée par FPS)

▪ **Seuil de passage : pas plus de deux notes inférieures à 3,5**

Opinions nettement favorables. Proposition rejetée par FPS.

D'autres solutions sont proposées :

- pas plus de deux notes inférieures à 4 (BS, LU, CDGS) ;
- maximum de deux notes inférieures à la moyenne, aucune note inférieure à 3 (GR) ;
- aucune note inférieure à 3 (EPFZ) ;
- aucune note 1, au moins 2 (CRUS) ;
- au moins la moyenne pour la langue maternelle et les mathématiques (Uni-BS) ;
- reprendre les normes de l'ORM (CDGSA).

▪ **Une seule répétition de l'examen autorisée**

Accord presque unanime (proposition rejetée par FPS).

▪ **Examen en deux parties**

Accord presque unanime (proposition rejetée par FPS).

TI et CSM ne sont pas favorables à la possibilité de diviser l'examen.

Question 5

Que pensez-vous de la proposition de mandater la Commission suisse de maturité pour l'organisation des examens complémentaires ? Quelle autre possibilité envisageriez-vous ?

Les réponses sont partagées sur ce point. Si une partie d'entre elles (certains cantons et surtout les milieux universitaires et gymnasiux) confieraient bien la responsabilité des examens complémentaires à la CSM, le cas échéant en liaison avec la formation professionnelle, l'autre partie prône la création d'une commission à part, que la plupart voient composée de membres de la CSM et de la CFMP.

AI, FR, GE, JU, NE, NW, SO, UR, Uni-BS, Uni-FR, Uni-GE, Uni-NE, Uni-ZH, EPFZ, CSM, SSPES, CDECS, CFMP, CSD, CSD, CDGSA et FSEP souhaitent que la CSM soit chargée d'organiser l'examen.

BE, GL, SG, TG, TI, VD, CFHES veulent que la formation professionnelle soit convenablement associée à l'organisation des examens (par exemple en tant qu'experts ou à la préparation des sujets).

FR envisagerait aussi cette solution le cas échéant.

BL, BS, GR, OW, SH, ZG, ZH, TriS2, CDGS, CSHES, CSOFP, CSEPC se prononcent en faveur de la création d'une commission, que la plupart veulent constituée de membres de la CSM et de la CFMP. SG, UR, NE, TI et CSD envisageraient aussi cette formule.

SZ voudrait confier les examens complémentaires à une commission formée de représentants des hautes écoles, de la CSM et de la CFMP ; LU et Uni-LU préfèrent une solution décentralisée dans laquelle les écoles de maturité pour adultes seraient chargées des cours de préparation et des examens eux-mêmes.

FPS voudrait confier cette responsabilité aux écoles de maturité professionnelle ou à des commissions cantonales ou régionales.

Question 6

Autres propositions ou remarques ?

De nombreux répondants saisissent cette occasion pour s'exprimer sur le principe même et la nécessité de passerelles dans le domaine de la formation. Ces avis s'écartant très peu les uns des autres, ils ne sont pas repris ici séparément.

Les points ci-dessous reviennent à plusieurs reprises.

▪ **Désignation, titre**

Il ne s'agit pas d'une équivalence entre maturité professionnelle et gymnasiale, mais d'un complément apporté à la maturité professionnelle dans un but d'admission à l'université. La désignation doit donc être modifiée en « maturité professionnelle - université/EPF » (LU, SH, SZ, TriS2, CDECS, CSEPC).

Le titre devrait aussi mentionner le certificat d'aptitude (CSEPC).

▪ **Aspects juridiques**

Autonomie des universités en matière d'admission ; caractère contraignant de la formule proposée ? (CRUS, CDECS) ; question à éclaircir : les ressortissants étrangers pourraient-ils se présenter à l'examen complémentaire ? (CRUS)

▪ **Préparation à l'examen (lieu, durée, financement)**

L'examen devrait dans la mesure du possible être préparé dans les écoles existantes de maturité pour adultes (LU, TG, Uni-LU, CDGSA).

En ce qui concerne la préparation d'examens, quelques questions restent à éclaircir (JU, TriS2, SSPES). Un an de préparation ne suffit pas (BS) ou est très peu ; il faudrait imposer une formation à plein temps (GE). Il faudrait demander pour l'admission aux examens une formation d'au moins 1 200 heures (TriS2).

Il faut encore tirer au clair la question du financement de la préparation (SO). Les écoles publiques doivent offrir des formules aussi peu coûteuses que possible (CFHES).

▪ **Fréquence des sessions**

Il devrait être possible de se présenter deux fois par an (BE, SG).

▪ **Variantes**

Il faudrait mieux faire connaître la possibilité existante de passer les deux dernières années au gymnase, en particulier dans une école de maturité pour adultes (JU, TriS2, CDECS, CDGSA). Du reste, il n'est nulle part fait mention des actuelles possibilités d'admission à l'Université sans maturité (JU). Il pourrait aussi être acceptable de reprendre le système de l'EURO-BAC, mais cette formule devrait être étudiée de plus près (CSOFP, CSD*).

▪ **Passerelle « maturité gymnasiale - hautes écoles spécialisées »**

Les conditions et les exigences devraient être les mêmes pour les deux passerelles (de la maturité professionnelle à l'université et de la maturité gymnasiale aux hautes écoles spécialisées). C'est pourquoi il faudrait se pencher sur la passerelle maturité gymnasiale - hautes écoles spécialisées (BE, BL, GE, JU, SG, SO, TG, VD, CSHES, CDECS, CFMP, CSOFP).

BS veut que l'on examine aussi la possibilité d'une passerelle EDD - université.

Liste der Vernehmlasser zum Projekt 'Passerelle Berufsmaturität - Universität/ETH'
Liste des milieux consultés sur le projet 'Passerelle maturité professionnelle – université/EPF'

Name	Abk.	Nom	Abrév.
Kantonale Erziehungsdirektionen		Départements cantonaux de l'instruction publique	
Zürich	ZH	Zurich	ZH
Bern	BE	Berne	BE
Luzern	LU	Lucerne	LU
Uri	UR	Uri	UR
Schwyz	SZ	Schwyz	SZ
Obwalden	OW	Obwald	OW
Nidwalden	NW	Nidwald	NW
Glarus	GL	Glaris	GL
Zug	ZG	Zoug	ZG
Freiburg	FR	Fribourg	FR
Solothurn	SO	Soleure	SO
Basel-Stadt	BS	Bâle-ville	BS
Basel-Landschaft	BL	Bâle-campagne	BL
Schaffhausen	SH	Schaffhouse	SH
Appenzell Ausserrhoden	AR	Appenzell Rohdes-Extérieures	AR
Appenzell Innerrhoden	AI	Appenzell Rohdes-Intérieures	AI
St. Gallen	SG	Saint-Gall	SG
Graubünden	GR	Grisons	GR
Aargau	AG	Argovie	AG
Thurgau	TG	Thurgovie	TG
Tessin	TI	Tessin	TI
Waadt	VD	Vaud	VD
Wallis	VS	Valais	VS
Neuenburg	NE	Neuchâtel	NE
Genf	GE	Genève	GE
Jura	JU	Jura	JU

<p>Universitäre Kreise</p> <p>Universität Basel Universität Bern Universität Freiburg Universität Luzern Universität St. Gallen Universität Zürich Universität Genf Universität Lausanne Universität Neuenburg Universität der italienischen Schweiz Eidgenössische Technische Hochschule Zürich Eidgenössische Technische Hochschule Lausanne Schweizerische Universitätskonferenz Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten</p>	<p>Uni-BS Uni-BE Uni-FR Uni-LU Uni-SG Uni-ZH Uni-GE Uni-LS Uni-NE USI ETHZ ETHL SUK CRUS</p>	<p>Milieux universitaires</p> <p>Université de Bâle Université de Berne Université de Fribourg Université de Lucerne Université de Saint-Gall Université de Zurich Université de Genève Université de Lausanne Université de Neuchâtel Università della Svizzera italiana Ecole polytechnique fédérale de Zurich Ecole polytechnique fédérale de Lausanne Conférence universitaire suisse Conférence des recteurs des universités suisses</p>	<p>Uni-BS Uni-BE Uni-FR Uni-LU Uni-SG Uni-ZH Uni-GE Uni-LS Uni-NE USI EPFZ EPFL CUS CRUS</p>
<p>Fachhochschulkreise</p> <p>Konferenz der Fachhochschulen der Schweiz Eidgenössische Fachhochschulkommission</p>	<p>KFH EFHK</p>	<p>Institutions dans le domaine des hautes écoles spécialisées</p> <p>Conférence suisse des hautes écoles spécialisées Commission fédérale des hautes écoles spécialisées</p>	<p>CSHES CFHES</p>
<p>Kommissionen und Konferenzen der Sekundarstufe II</p> <p>Schweizerische Maturitätskommission Eidgenössische Berufsmaturitätskommission Konferenz Schweizerischer Gymnasialrektoren Konferenz Schweizerischer Handelsschulrektoren Konferenz der Rektoren Schweizerischer Diplommittelschulen Schweiz. Konferenz der Direktoren der Lehrerbildungsinstitutionen Schweiz. Dir.-Konferenz gewerbl.-industriell. Berufs- und Fachschulen Schweiz. Konferenz der Rektorinnen und Rektoren kaufmännischer Berufsschulen Treffpunkt Sekundarstufe II Verein Schweizerischer Gymnasiallehrerinnen und Gymnasiallehrer</p>	<p>SMK EBMK KSGR KSHR KRSD SKDL SDK SKKBS TriS2 VSG</p>	<p>Commissions et conférences secondaire II</p> <p>Commission suisse de maturité Commission fédérale de maturité professionnelle Conférence des directeurs de gymnases suisses Conférence des directeurs d'écoles de commerce suisses Conf. suisse des directeurs et directrices d'écoles de degré diplôme Conf. suisse des directeurs d'institutions pour la formation des maîtres Conférence suisse des directeurs d'écoles professionnelles et de métiers Conférence suisse des directrices et directeurs des écoles professionnelles commerciales Rencontre secondaire II Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire</p>	<p>CSM CFMP CDECS CDGS CSDDED CSDIF CSD CSEPC TriS2 SSPES</p>

Name	Abk.	Nom	Abrév.
Weitere Kreise der Berufsbildung Verband Berufsbildung Schweiz Schweizerische Berufsbildungsämterkonferenz	BCH SBBK	Autres organismes de la formation professionnelle Formation professionnelle suisse Conférence suisse des offices de formation professionnelle	FPS CSOFP
Privatschulkreise Verband Schweizerischer Privatschulen	VSP	Organismes du secteur privé Fédération suisse des écoles privées	FSEP
zusätzlich eingegangene Stellungnahmen Konf. der Schweizerischen Erwachsenengymnasien Schweizerische Sanitätsdirektorenkonferenz Schulleiterkonferenz des Kantons Zürich Berner Fachhochschule Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliche Fakultät der Universität Bern (* siehe auch SDK= Schweiz. Direktoren-Konferenz gewerblich-industrieller Berufs- und Fachschulen)	KRESEG SDK*	Prises de position diverses Conférence des directeurs des gymnases suisses pour adultes Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires Conférence des directeurs des gymnases suisses Haute Ecole spécialisée bernoise Faculté des sciences économiques et sociales de l'université de Berne	CDGSA CDS